

LOU PASSADOU



 Your local link

 Bindeglied

 "Le Trait d'Union"

JOURNÉE DE LA FORÊT

**12^{Dim.}
mai
2013**

du Mont VENTOUX

Forêt communale
de Bédoin,

lieu-dit Perrache
de 9h à 18h

Le Téléthon 2012

Cette manifestation a permis de récolter à Bédoin 2010 € qui ont été versés à l'Association Française contre la Myopathie. Bien que les fonds recueillis soient en baisse par rapport aux années précédentes, le nombre de personnes bénévoles qui se sont impliquées dans les animations et qui ont constitué la chaîne humaine pour relever ce défi s'est encore accru. Nous les remercions pour leur engagement à nos côtés depuis le début de notre participation à cet évènement national. Nous vous donnons, dès à présent, rendez-vous les 6, 7 et 8 décembre prochains, pour une nouvelle édition, en comptant sur l'aide de tous.

Le carnaval 2013

Cette fête organisée par la Commission Municipale Jeunesse et Sport avec la participation des Écoles et du Service Culturel a connu un beau succès. Le groupe occitan « Cabre & Can » a su parfaitement animer le défilé, rythmé et haut en couleurs, le jugement, le goûter des enfants et le bal familial du soir. Merci aux élèves de CM1 et de CM2 qui, aidés par leurs enseignants, ont rédigé les actes d'accusation et de défense de Carmentran, confectionnés par les enfants du Centre de Loisirs. Hélas, malgré une plaidoirie bien menée celui-ci n'a pu être sauvé des flammes sous les huées des spectateurs. Goûters et danses ludiques ont ponctué une fin d'après-midi festive que certains ont prolongé en soirée avec leurs parents et amis.



Le séjour ski des jeunes

Treize jeunes, onze garçons et deux filles bien courageuses, se sont retrouvés trois jours dans le Champsaur, au nord de Gap, pour descendre les pistes de la station d'Annelle. Le soleil n'était malheureusement pas au rendez-vous mais la météo nous a tout de même permis de skier durant tout le séjour. Les participants sont rentrés ravis de cette aventure, regrettant cependant que le séjour n'ait pas été aussi long que les années précédentes. Serge, Laurence et leur équipe sont prêts à nous accueillir, toujours aussi chaleureusement, l'hiver prochain. Nous ne manquerons pas de vous informer de l'éventuelle reconduction de cette action pour les jeunes âgés de 12 à 16 ans dans une prochaine édition du Passadou avant fin 2013.

Centre culturel Hélen ADAM



Suite à la décision unanime du Conseil Municipal d'honorer Hélen ADAM maire honoraire de Bédoin en donnant son nom au Centre Culturel de Bédoin, une plaque à son nom a été dévoilée le vendredi 16 mars par M. Luc Reynard, Maire de Bédoin, en présence de la famille, de M. Max Raspail, Conseiller Général et de nombreux Bédouinains, venus rendre un ultime hommage à leur ancien Maire.



Repas des anciens les 9 et 13 mars

Les repas traditionnellement offerts par la municipalité aux Anciens de Bédoin ont réuni le samedi 9 mars et le mercredi 13 mars, 249 personnes en présence de M. le Maire et d'une partie du Conseil Municipal.

Le groupe « GEBAUER » assurait l'animation musicale. Merci à l'équipe des Florans qui nous accueillait, au cuisinier toujours aussi apprécié et à Myriam organisatrice de cette manifestation.

E ditorial

Le printemps s'annonce, les jours s'allongent et l'activité locale s'intensifie.

De nombreuses animations vont se dérouler sur notre territoire durant les mois à venir. La plus marquante sera la 4ème édition de la Journée de la Forêt, organisée à l'initiative de la Commune, qui aura lieu sur le site de Perrache le dimanche 12 mai, avec la participation ou le soutien de nombreux partenaires.

Organisé à notre initiative tous les 3 ans cet événement propose de rassembler les habitants de Bédoin et du voisinage pour découvrir ou redécouvrir notre forêt avec ses particularités, sa diversité, ses richesses et sa fragilité. Elle est la plus grande forêt communale de France et constitue un patrimoine remarquable auquel les Bédouinains sont profondément attachés et que nous devons préserver pour les générations à venir.

C'est dans cet esprit que nous abordons la réflexion sur le Parc Naturel Régional du Mont Ventoux. Ce projet, outil indéniable de développement et de mise en valeur du territoire, suscite débats et interrogations. Nous nous devons d'être présents dans les instances qui y travaillent pour nous faire entendre, mais aussi pour ne pas manquer un rendez-vous qui ne se représentera pas une nouvelle fois. La labellisation « Parc Naturel Régional » en cours d'instruction, nous a déjà permis d'obtenir des subventions pour la réalisation de projets sur notre territoire (irrigation, soutien à l'agriculture, protection de la forêt, création du « bike parc », promotion du territoire). Loin des fantasmes - parfois entretenus pour des motifs inavoués - nous devons construire un avenir respectueux des citoyens que nous sommes, de l'environnement et du développement du territoire. Je fais pour cela confiance aux habitants de Bédoin.

Beaucoup d'autres manifestations se tiendront durant ce trimestre, sportives et notamment cyclistes avec la Sporta de nos amis Belges qui réunira les 22 et 23 juin, 2 500 cyclistes et organisera une soirée à Bédoin, mais aussi culturelles et festives, dont vous trouverez le programme dans le Passadou.

L'équipe municipale a retrouvé au 301 avenue Barral des Baux des bureaux agrandis et rénovés pour vous accueillir dans de bonnes conditions.

D'autres travaux ont été achevés, notamment le rond point du stade financé par le Conseil Général ou se poursuivent comme l'aménagement de la colline Saint Antonin, ou débutent avec la construction du club house du tennis municipal et surtout celle de la nouvelle caserne des pompiers.

Le premier Conseil Municipal qui s'est déroulé dans la nouvelle salle du conseil le 20 mars a voté le budget communal 2013 et les budgets annexes de la forêt et de l'ensemble camping-piscine. Vous trouverez en page intérieure une information plus complète à ce sujet.

Comme depuis 12 ans les taux communaux d'imposition restent inchangés. Rigueur de fonctionnement, maîtrise des coûts, poursuite des investissements restent nos objectifs constants.

Nous vous souhaitons un printemps ensoleillé.



Luc REYNARD Maire, et le Conseil Municipal

Journal municipal d'information de BÉDOIN

N° 71 - Avril 2013 trimestriel

Lou Passadou

Journal municipal d'information
Mairie ☎ 04 90 65 60 08

Directeur de la publication : *M. le Maire*

Rédacteur en chef : *Pierre COLIN*

Photos : *Mairie de Bédoin, Jean-Luc BLATIÈRE*

Suivi de Fabrication : *Nathalie EYMERÉ*

Philippe BENOÎT-GONIN

Ont participé à la rédaction de ce numéro : Virginie SOUVAY, Muriel BIEOU

Tirage 2000 exemplaires - Gratuit, ne peut être vendu

Conception & réalisation : Imprimerie F. ORTA - AVIGNON ☎ 04 90 82 27 38

SOMMAIRE

Conseil municipal	4-5
Les Travaux à Bédoin	6-7
Journée de la Forêt à Bédoin	8-9
Le budget 2013	10-11
La vie à Bédoin	12-13
la Bibliothèque, La vie associative	14-15
État civil, Dates à retenir	16

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2012

Présents : Luc REYNARD, Paulette BAUILLON, Chantal BLANC, Brigitte COUTELEN, Émilie DUTERTRE-CHAUVIN, Gilberte LEVY-CONSTANT, Michèle MARTIN-CHAMBON, Blandine RASSELET, Béatrice ROUX, Christophe BERNARD, Gilles BERNARD, Christophe CHAUMARD, Thomas CIARDELLI, Pierre COLIN, Alain CONSTANT, Francis MIKOLAJCZYK, à compter de la question n° 6, Jacques POMIAN, Dominique ROUYER,

Absents ayant donné procuration : Aurore LOUIS, Francis MIKOLAJCZYK jusqu'à la question n° 5 incluse,

Absents : Paule BENNER, Jean-Pierre DAUBERTE et Philippe GUEZ.

Les délibérations suivantes ont été prises à l'unanimité des présents.

1 - Acquisitions foncières

Le conseil municipal est consulté sur les projets suivants d'acquisitions foncières par la commune : Acquisition d'un terrain de 7 130 m² parcelle cadastrée F1 202 route de Carpentras pour un prix de 106 000 € soit environ 15 €/m². Ce terrain précédemment loué par la commune en tant qu'aire naturelle de stationnement se situe dans la continuité du terrain déjà aménagé en parking.

Acquisition d'une parcelle cadastrée section C 1 590 d'une superficie de 5 873 m² située au hameau de Sainte Colombe pour un prix de 12 500 €. Ce terrain permettra l'aménagement d'une aire naturelle de stationnement sur environ 2 000 m² le surplus étant revendu par la mairie aux mêmes conditions à un exploitant agricole.

2 - Assistance à la mise en œuvre par la CoVe

La commune envisage le renouvellement pour 3 ans du marché à bons de commande précédemment établi pour la réalisation de travaux de voirie communale, qui est arrivé à échéance. Pour ce faire il est proposé d'avoir recours au service de la CoVe spécialisé dans l'assistance à la rédaction des marchés. La rémunération de la CoVe serait de l'ordre de 800 €.

3 - Convention avec le Service d'Information Géographique de la CoVe (S.I.G.)

Monsieur le Maire propose la signature d'une convention avec le S.I.G pour avoir recours à ses compétences dans les mêmes conditions financières que pratique habituellement la CoVe. Le recours à ce service mutualisé par la CoVe au profit des communes permettra à la commune de disposer de toutes les informations géographiques pour répondre aux obligations qui lui sont imposées par la réglementation.

4 - Renouvellement de la convention avec l'association A.C.A.R.E Environnement

En 2011 puis en 2012, la commune a passé une convention annuelle avec A.C.A.R.E environnement pour que cette association mette à notre disposition à mi-temps une équipe de 8 personnes en réinsertion au travail pour la réhabilitation du petit patrimoine communal. Durant ces deux années les équipes de l'A.C.A.R.E sont intervenues notamment sur la restauration de fontaines, la réfection du mur du cimetière de Bédoin et l'aménagement de la colline Saint Antonin. Monsieur le Maire propose de renouveler cette convention pour 2013 pour un coût identique de 40 000 € afin de poursuivre la réfection de calades, les plantations sur la

colline Saint Antonin, la réhabilitation de fontaines et d'autres travaux qui peuvent leur être confiés.

5 - Autorisations d'urbanisme

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de confirmer les autorisations d'urbanisme pour les projets suivants en cours de préparation :

Réalisation d'une construction Club House pour les tennis municipaux ;

Construction d'un abri à conteneurs pour les ordures ménagères au lotissement « Cocadis » ;

Construction de la nouvelle caserne des pompiers sur les terrains communaux mis à disposition à cet effet au S.D.I.S.

Monsieur le Maire précise qu'à l'issue de l'instruction des permis de construire l'autorisation pourra être délivrée par lui-même ou par un adjoint ayant délégation.

6 - Admission en non-valeur

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour inscrire en non-valeur (ce qui entraîne leur suppression), deux créances qui après les différentes actions menées par le Centre de Finances Publiques de Mormoiron trésorier de la commune ne peuvent plus être recouvrées. Cette décision concerne une créance de 196,68 € sur le budget communal et une seconde d'un montant de 355,50 € sur le budget annexe du camping.

7 - Décisions modificatives sur le budget de la commune et sur le budget annexe forêt

Sur le budget de la commune, il s'agit d'écritures de régularisation notamment :

- Transfert sur le budget investissement de dépenses de personnel inscrites en fonctionnement (notamment sur l'opération « la numérotation des voies et immeubles de la commune ») pour 11 000 € ;

- Réfection de la toiture de l'école primaire pour 2 700 € ;

- Annulation de titres précédemment émis pour 8 600 €.

Sur le budget annexe de la forêt, ouverture d'un crédit de 3 000 € pour le recrutement en contrat aidé d'un chargé de mission pour l'organisation de la journée de la fête de la Forêt.

8 - Ouverture de crédits par anticipation

Comme chaque année ainsi que la loi nous y autorise nous pouvons engager, éventuellement payer des dépenses d'investissement sans attendre le vote du budget qui n'interviendra que courant mars. Une délibération doit donc permettre d'engager ces dépenses dans la limite de 25 % des crédits d'investissement ouverts au budget communal et budgets annexes de l'exercice précédent.

9 - Amortissement des immobilisations

L'amortissement des immobilisations permet de répartir en comptabilité la valeur des immobilisations sur une période correspondante à leur durée probable d'utilisation, pour constituer progressivement les ressources nécessaires à leur renouvellement. Bien que cette pratique ne soit obligatoire que pour les communes de plus de 3 500 habitants nous l'avons instituée dès 2010 sur la commune de Bédoin, ceci sur les conseils de notre trésorier. La délibération proposée précise les modalités d'application et la durée d'amortissement pour les principaux biens à amortir.

10 - Indemnité de Conseil du Receveur

Cette indemnité versée au trésorier receveur de la commune de Bédoin (fonctionnaire d'Etat) a pour objet de rémunérer son rôle de conseiller auprès de la commune dans le domaine comptable et financier.

La commune, n'ayant qu'à se féliciter de la façon dont ce rôle est assumé par Madame FINCK, trésorière de Mormoiron, fixe cette indemnité pour un montant brut à hauteur 737,04 €.

11 - Convention avec la direction de l'Aviation Civile pour l'implantation de son radar sur le domaine public communal

Le bail précédent arrivé à échéance le 31 mars 2012 est renouvelé pour une durée de 20 ans moyennant le paiement annuel d'un loyer de 10 000 € indexé sur l'indice Insee de la construction.

12 - Fusion des syndicats d'électrification rurale

Le Préfet de Vaucluse a décidé de fixer le périmètre d'un nouveau syndicat d'électrification rurale regroupant les 9 syndicats d'électrification rurale existants dans le Vaucluse. Monsieur Alain CONSTANT est désigné comme délégué titulaire à ce syndicat et Luc REYNARD comme délégué suppléant.

13 - Acquisition d'une toile à l'association « Le don de soi »

Pour promouvoir l'action de cette association qui milite en faveur du don d'organe la commune acquiera une toile pour un montant symbolique de 50 €.

14 - Motion contre le projet de prospection de gaz de schiste

Monsieur le Maire propose le vote d'une motion exprimant l'opposition de la municipalité au projet de prospection et éventuellement d'exploitation de gaz de schiste déposé par la société TETHYS OIL sous le nom de « permis Auzon » substitué au nom « permis Bédoin ». Ce projet est toujours à notre connaissance à l'étude par le ministère compétent.

15 - Contrat NATURA 2000 (sur la partie sommitale du Ventoux)

Sur proposition du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont Ventoux et en concertation avec l'O.N.F. un contrat Natura 2000 est envisagé sur une zone de 12,3 hectares sur la partie sommitale du Ventoux au lieu-dit Le Clapier de l'Ermitte. L'objectif est de maintenir dans cette zone, qui abrite des espèces végétales rares, un milieu ouvert et d'éliminer par abattage ou brûlage les espèces arbustives pins et genévriers qui s'y développent. Cette opération dont le coût est évalué à 8 000 € H.T est subventionnée à 100 % par l'Etat. La maîtrise d'ouvrage sera assurée par le S.M.A.E.M.V. en collaboration avec la commune, l'O.N.F. et les usagers concernés.

La décision suivante a été votée à la majorité des votants

1 - Cessions immobilières

Pour permettre la réalisation de logements locatifs sociaux répondant aux besoins exprimés et aux obligations qui s'imposeront légalement à la commune dès qu'elle aura atteint le seuil de 3 500 habitants, la commune de Bédoin propose de vendre à la société VILOGIA, opérateur social qui a succédé à Vaucluse Logement la parcelle cadastrale G 1990 située au quartier « La Carita » d'une superficie de 3.599 m² qu'elle avait acquise précédemment pour commencer à répondre à cet objectif. Le prix de vente est de 241.000 € identique au prix auquel cette parcelle avait été achetée.

Projet approuvé à la majorité absolue (4 voix contre).

Par ailleurs le même opérateur VILOGIA propose de conclure un bail emphytéotique de 50 ans pour

la réhabilitation et l'aménagement de deux logements situés au dessus de la Poste et de deux autres dans l'ancien presbytère de Sainte Colombe. A l'issue du bail les logements seront restitués à la com-

mune en parfait état de valorisation.

Projet approuvé à la majorité absolue (3 voix contre).

SÉANCE DU 16 JANVIER 2013

Présents : Luc REYNARD, Paulette BAUDILLON, Chantal BLANC, Brigitte COUTELEN, Émilie DUTERTRE-CHAUVIN, Gilberte LEVY-CONSTANT, Michèle MARTIN-CHAMBON, Blandine RASSET, Béatrice ROUX, Christophe BERNARD, Gilles BERNARD, Christophe CHAUMARD, Pierre COLIN, Francis MIKOLAJCZYK, Jacques POMIAN, Dominique ROUYER,

Absente représentée : Aurore LOUIS,

Absents : Paule BENNER, Thomas CIARDELLI, Alain CONSTANT, Jean-Pierre DAUBERTE, Philippe GUEZ.

Les délibérations suivantes ont été prises à l'unanimité des présents.

1 - Transfert de la salle des mariages et du Conseil dans l'Hôtel de Ville rénové

Après accord du Procureur de la République conformément à la Loi, la célébration des mariages et les réunions du Conseil Municipal se dérouleront, dans les nouveaux locaux de l'Hôtel de ville prévus à cet effet, dès l'achèvement des travaux prévu courant février.

2 - Désignation d'un Délégué auprès de la Maison de Retraite

Madame Michèle Martin-Chambon conseillère municipale est désignée pour représenter la commune au conseil d'administration de l'EPHAD – Maison de Retraite « Albert ARTILLAND » en remplacement de Monsieur Hélen ADAM, décédé.

3 - Avis de la Commune sur le Schéma de Cohérence Territoriale (S.C.O.T.) de l'Arc Comtat Ventoux

La commune doit donner son avis sur le projet de S.C.O.T. de l'Arc Comtat Ventoux qui lui a été transmis. M. le Maire souhaite exprimer dans cet avis l'attachement de la commune de Bédoin aux divers points suivants :

- la réalisation d'une zone d'activité économique intercommunale sur le secteur compris entre Bédoin et Crillon le Brave pour répondre aux besoins des artisans locaux et aux demandes nouvelles ;
- la création sur cette zone d'une déchetterie se substituant à la mini-déchetterie actuelle ;
- la prise en compte dans les plans d'urbanisme des obligations légales de construction de logements sociaux qui s'imposeront à la commune dès qu'elle atteindra une population de 3 500 habitants ;
- le classement de Bédoin en zone B pour le financement des loyers aidés et en secteur 2 pour la construction de tels logements ;
- l'intégration d'un volet développement touristique dans le cadre de l'activité économique de la commune.

Sous réserve de la prise en compte de ces observations, la commune donne un avis favorable à ce projet de S.C.O.T.

4 - Mise à jour du tableau des effectifs

Comme chaque année, pour pallier les besoins occasionnels ou saisonniers de la Commune, sont prévues pour l'année 2013, les créations de postes suivantes :

- deux emplois non permanents d'adjoint technique de 2ème classe non titulaire ;
- deux emplois non permanents d'adjoint administratif de 2ème classe non titulaire.

Ces emplois à temps complet sont prévus pour une durée maximale de 6 mois, éventuellement renouvelable une fois. Par ailleurs il est créé un nouvel emploi permanent d'éducateur de jeunes enfants pour assurer les fonctions de directrice adjointe de la crèche municipale. Cet emploi est destiné à un agent contractuel déjà en poste pour mettre en adéquation ses fonctions et son statut.

5 - Organisation des services et aménagement du temps de travail (A.T.T.)

M. le Maire présente à l'approbation du Conseil Municipal un document qui a pour objet de préciser l'organisation des services communaux, l'aménagement des temps de travail et de repos et les modalités liées à la gestion des présences et des absences. Ce document reprend en majeure partie les règles déjà mises en pratique lors de l'institution des 35 heures, et il intègre toutes les évolutions réglementaires intervenues depuis dans les textes en vigueur. Ce texte a été préalablement soumis à l'avis du Comité Technique Paritaire siégeant au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse (CDG FPT), qui a rendu à l'unanimité un avis favorable au projet.

6 - Refonte du régime indemnitaire

Dans le même esprit M. le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal un document concernant la mise en application du régime indemnitaire sur la commune. Ce projet a pour objet de formaliser et d'actualiser en prenant en compte tous les textes réglementaires en vigueur, les différents régimes de primes et d'indemnités appliqués aux personnels de la commune. Il précise également les modalités d'attribution individuelle de maintien, de modulation ou de suppression de ces indemnités. Ce projet a également été soumis pour avis au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse (CDG FPT), qui a donné à l'unanimité un avis favorable.

7 - Convention avec le Groupement Médico-Social Interprofessionnel (G.M.S.I.)

Ce projet de convention qui a fait l'objet d'une approbation unanime du Comité Technique Paritaire a pour objet de préciser les modalités d'application pour la commune du service de la médecine professionnelle préventive.

8 - Convention avec la cave des Vignerons du Mont Ventoux

La cave des Vignerons du Mont Ventoux a décidé de planter sur une parcelle située à l'entrée du village au rond point du cycliste, une vigne pour mettre en valeur le travail des vignerons et la qualité du vignoble.

L'exploitation de cette parcelle a été confiée par contrat de fermage au GAEC "L'Authentique". La Cave propose à la commune une opération de parainage et lui offre donc pour cela un lot de plants de vignes. Ceci fait l'objet d'une convention proposée au Conseil Municipal.

9 - Versement mensuel de subvention à la Maison des Jeunes et de la Culture (M.J.C.) et au Racing Club de Bédoin (R.C.B.)

Comme les années antérieures, la commune mensualise pour certaines associations le versement des subventions qui leur sont attribuées.

Ceci concerne le R.C.B et la M.J.C. Par ailleurs pour cette dernière la subvention spécifique liée à l'espace Eric géré par la M.J.C fait l'objet de 3 versements annuels.

Les montants versés dans le courant du 1er trimestre 2013 seront éventuellement réactualisés après le vote du budget.

10 - Loto des écoles

Comme chaque année la commune participe au loto des Écoles en attribuant deux bons cadeaux d'une valeur de 61 € pour acheter des lots chez les commerçants du village.

11 - Réforme des rythmes scolaires

La commune doit prendre position pour l'application dans ses écoles de la réforme des rythmes scolaires décidée par le gouvernement. Après consultation des directrice et directeur des écoles et des représentants locaux des parents d'élèves et suivant la position défendue par l'Association des Maires de France, M. le Maire propose de demander pour notre commune le report de l'application de cette réforme à la rentrée scolaire 2014. Il semble en effet que l'application de cette réforme et les conséquences qu'elle entraîne pour l'organisation des services et ses incidences financières exigent un délai supplémentaire de réflexion.

12 - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.)

La commune sollicite l'attribution d'une aide au titre de cette dotation pour la construction du club house des tennis municipaux, projet inscrit au budget municipal et qui rentre dans les critères d'attribution de cette dotation de l'État. Le dossier de demande d'attribution doit être adressé à cette fin au Sous-Préfet de Carpentras avant le 15 février 2013.

13 - Demande de remise gracieuse de Taxe Locale d'Équipement (T.L.E.)

Comme elle le pratique habituellement la commune rejette la demande de remise gracieuse de pénalités de retard dues par un bénéficiaire d'un permis de construire qui ne s'est pas acquitté dans les délais impartis de ces taxes d'urbanisme.

14 - Participation à l'accompagnement de l'action de soutien à la fonction parentale

La commune accepte de participer à hauteur de 400 € au financement de cette initiative menée en commun sur leur territoire par les communes des Terrasses du Ventoux, celles du pays de Sault et la commune de Bédoin. Il s'agit de conférences, d'informations et de différentes actions menées par la M.S.A Alpes Vaucluse à destination des parents.

NB : Le compte rendu des délibérations du Conseil Municipal publié dans le Passadou n'a aucun caractère officiel. Le registre des délibérations est à la disposition du public pour consultation.

Le nouvel Hôtel de Ville

Les services municipaux se sont réinstallés début mars dans les bureaux nouveaux ou réaménagés de l'Hôtel de ville. Une journée « porte ouverte » a déjà permis aux Bédouinains de visiter ces locaux qui offrent aux habitants de Bédoïn un service de meilleure qualité - notamment pour l'accueil et pour la confidentialité - et permettent au personnel municipal de travailler dans les conditions optimales. L'inauguration officielle aura lieu le samedi 15 juin en matinée.

En 1967 lors de l'installation dans le nouvel Hôtel de Ville sous la municipalité de M. Artilland, Bédoïn comptait 1580 habitants. Il y avait 17 conseillers municipaux et 2 agents administratifs qui disposaient d'une surface utile de 399 m².

A ce jour, Bédoïn compte 3 279 habitants, il y a 23 conseillers municipaux et 11 agents administratifs permanents qui disposent d'une surface utile de 878 m².

Rappelons que le nouveau bâtiment, réalisé en construction traditionnelle en agglos, mais aussi le bâtiment ancien ont été entièrement équipés en respectant les dernières prescriptions réglementaires en matière de chauffage et de climatisation (pompe à chaleur électrique), d'isolation (couverture en tuiles terre cuite, vitrages double isolation, revêtement sol souple), d'accessibilité pour les personnes malentendantes, mal voyantes ou à mobilité réduite, et de sécurité (alarme contre les incendies et les intrusions, caméras de surveillance).

Pour permettre à chacun d'identifier la localisation des différents services et la circulation entre l'ancien et le nouveau bâtiment, nous vous présentons ci-dessous un schéma donnant la répartition des bureaux par niveau.

Niveau 3

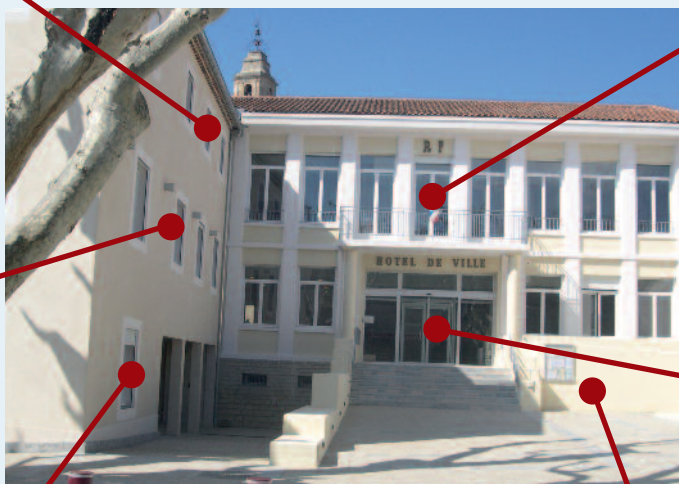
- ◆ Bureaux des Adjointes
- ◆ Réfectoire du personnel

Niveau 1

- ◆ Salle du Conseil Municipal et des mariages (99 m²)
- ◆ Service Enfance Jeunesse et Éducation

Niveau -1

- ◆ Salle d'exposition (20 m²)
- ◆ Salle des Permanences et des Associations
- ◆ Coordination Enfance Jeunesse et Éducation
- ◆ Ressources Humaines et Communication



Niveau 2

- ◆ Bureau de M. le Maire
- ◆ Salle de réunion
- ◆ Direction Générale des Services
- ◆ Direction Services Administratifs
- ◆ Secrétariats du Maire et des Élus
- ◆ Comptabilité

Niveau 0

- ◆ Accueil et Services à la Population
- ◆ Secrétariat des Services Techniques
- ◆ Urbanisme

Niveau -2

- ◆ Locaux techniques et chaufferie
- ◆ Archives

Nous rappelons les horaires d'ouverture au public des locaux :

- Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi :
de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h30.
- Mercredi :
de 8h00 à 12h00.
Après-midi : fermeture au public de tous les services.
- Samedi : de 8h30 à 12h00.

Le service urbanisme reçoit le matin uniquement du lundi au vendredi.

Pierre COLIN

Construction de la nouvelle caserne des pompiers

Le projet de construction de la nouvelle caserne des Sapeurs Pompiers à Bédoin sur le terrain municipal route de Crillon, dont nous vous avons déjà tenus informés, est en cours de réalisation.

Après le projet d'architecte, le permis de construire, les appels d'offre et la passation des marchés, sous la maîtrise d'ouvrage du Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S.), les travaux doivent commencer début avril, l'achèvement étant prévu début 2014. Rappelons que la commune met gracieusement le terrain à disposition du S.D.I.S. et participe pour moitié au coût des travaux évalué actuellement à 1 200 000 € soit 600 000 € pour le budget communal.

Colline Saint Antonin

Les travaux d'aménagement de la Colline Saint Antonin se poursuivent avec notamment le nivellement des pentes trop fortes, les plantations d'arbres et d'arbustes méditerranéens et la réfection de la calade. Nous vous invitons à venir les découvrir dès l'arrivée des beaux jours. Ils devraient s'achever d'ici l'été avec la fin de l'aménagement des accès et la signalisation, pour faire l'objet d'une inauguration officielle le samedi 15 juin en fin de matinée.

Pierre COLIN



Numérotation des voies publiques

La numérotation métrique des habitations réalisée en partenariat avec les services postaux se met progressivement en place. Dans le village, la pose des numéros est terminée et les habitants ont reçu de la Poste et de la Mairie une lettre leur expliquant les modalités pratiques. Sur la périphérie, la numérotation se poursuit par quartier, en commençant par le quart Nord-Ouest (route de Malaucène) pour se terminer par le nord-Est (route du Ventoux, chemin de la montagne). L'ensemble devrait s'achever au printemps. Nous remercions l'équipe municipale et la Poste qui ont mené à bien cette réalisation.

Jacques POMIAN

Club house des tennis municipaux

La municipalité de Bédoin a décidé d'améliorer l'accueil du Tennis Club, dont les locaux actuels sont vétustes et ne répondent plus aux besoins.

Le club compte en effet environ 120 adhérents dont 25 jeunes à l'école de Tennis. Il accueille en période estivale les utilisateurs occasionnels, et organise des tournois auxquels peuvent participer jusqu'à une centaine de joueurs avec les personnes les accompagnant.

Le projet élaboré en concertation avec le Président du club, Jean-Charles Gaudin, comportera une salle principale pouvant accueillir jusqu'à 30 personnes les jours de compétition, avec une grande baie donnant une vue sur les cours et un accès à une terrasse extérieure. Un bureau équipé pour 2 postes de travail sera affecté au moniteur et aux tâches administratives. Les vestiaires et les sanitaires, aux normes « handicapé » seront équipés, pour chaque sexe, de toilettes et de 2 douches individuelles.

Enfin un local annexe, accessible uniquement de l'extérieur, permettra de stocker le matériel du club.

L'ensemble, dont la conception et la maîtrise d'œuvre sont confiées à M. Bruno Hugon, architecte D.P.L.G, répondra aux normes de sécurité, avec rideaux métalliques, toiture et accès renforcés. Le début des travaux est prévu avant l'été pour une mise à disposition effective dans le courant de l'automne.

Dominique ROUYER



La forêt sera à l'honneur le dimanche 12 mai sur le site de Perrache à 1 100 mètres d'altitude, qui accueillera la 4^{ème} édition (après 2003, 2006 et 2009) de la fête de la Forêt.

Tous ceux qui sont attachés au Ventoux et à sa forêt, tous les passionnés de la nature ou simplement ceux qui veulent découvrir ce site remarquable et son éco-système sont invités à participer à cette manifestation.

Plus de 70 exposants vous offriront une mine d'informations et d'idées pour mieux comprendre la forêt et contribuer à sa protection :

- Apprécier les paysages lors d'une balade,
- Observer la faune et la flore du Ventoux,
- Découvrir les métiers du bois,
- Connaître les pratiques d'hier et d'aujourd'hui dans la forêt, participer à un atelier créatif,
- Se divertir en écoutant un conte ou une saynète de théâtre,
- Déguster des produits locaux. .. ,

autant d'occasions qui vous seront offertes par tous les professionnels et les bénévoles que vous rencontrerez dans une ambiance conviviale au fil de la découverte.

La commune de Bédoin et le Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont Ventoux (S.M.A.E.M.V.) co-organisateurs de la journée, se mobilisent pour faire de cette manifestation un événement important et pour sensibiliser les visiteurs aux enjeux de la protection de la biodiversité.

Cet événement illustre et donne tout son sens au prestigieux label « Réserve mondiale de la Biosphère » attribué par l'UNESCO au Géant de Provence. Elle est aussi l'occasion d'associer tous les partenaires qui, au côté de la commune et du S.M.A.E.M.V., interviennent pour la mise en valeur, la promotion et la protection du Ventoux, partenaires institutionnels comme l'O.N.F., la Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin (CoVe), associations et bénévoles.

Venez nombreux jeunes et moins jeunes vous divertir, vous instruire, vous passionner dans une ambiance festive à la journée de la forêt.

Jeanne CLAVIERE et Gilles BERNARD

Pour accéder à la Journée de la Forêt, sur le site de Perrache :

- Une navette gratuite au départ de Bédoin vous permettra de vous rendre sur le site et vous conduira à l'Entrée 1 dite le « Jas de Perrache », vous accèderez ensuite au cœur de la manifestation à pied*. (navette en rotation et en circulation de 9h à 19h).
- L'entrée 2, dite le « Jas de Melette », sera priorisée pour les personnes à mobilité réduite, une navette adaptée leur sera réservée pour se rendre à Perrache.

**Prévoyez des chaussures adaptées.*

JOURNÉE DE LA FORÊT À BÉDOIN



Buvette, Restauration rapide
Espace pique-nique



Découverte
Métiers du bois
et de la forêt



Randonnées,
Ateliers ludiques,
Land Art,
Grippe d'arbres
Jeux en bois



70 exposants



Animations,
Démonstrations,
Théâtre, Musique



Dégustations
Produits Terroir

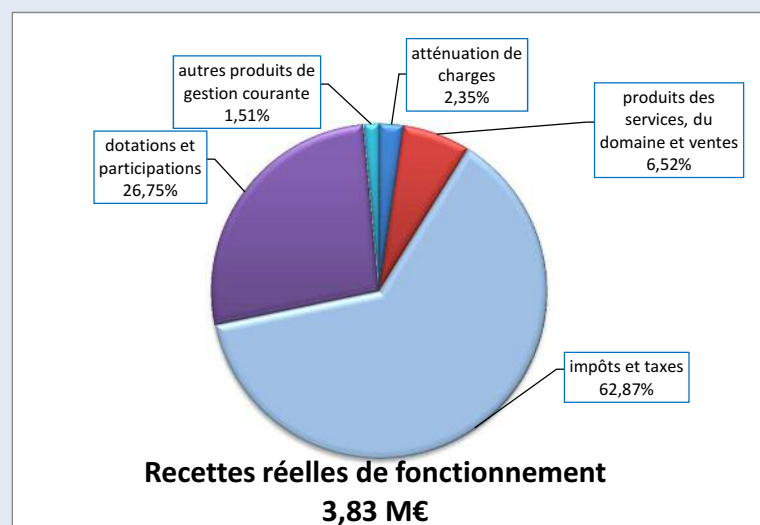
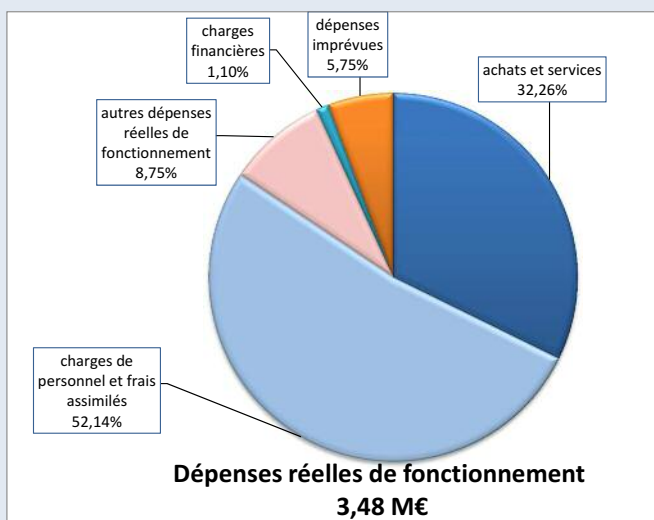
Le conseil municipal réuni le 20 mars, après avoir approuvé le compte de gestion de l'année 2012 (établi par notre contrôleur financier, fonctionnaire de l'Etat) et le compte administratif du même exercice (établi par les services municipaux) et vérifié leur stricte conformité, a examiné et approuvé le projet de budget qui lui a été présenté pour l'année 2013. Il en est de même pour les comptes administratifs et les comptes de gestion des budgets annexes, forêt d'une part et l'ensemble camping piscine d'autre part, qui sont distincts du budget principal de la commune.

Nous vous présentons ci-dessous une représentation graphique du budget communal et quelques commentaires concernant ce budget et les budgets annexes.

L'exercice comptable 2012 s'est soldé par un résultat positif (chiffres arrondis) tant en fonctionnement (1 247 000 €) qu'en investissement (651 000 €). Ces résultats cumulés avec ceux des années antérieures (excédent de fonctionnement moins déficit d'investissement) font ressortir au 31.12.2012 un résultat global de 2 055 000 €, somme qui nous permettra – après avoir couvert certaines dépenses obligatoires de l'exercice 2013 - de financer les nouveaux investissements de l'exercice 2013. Ils reflètent la situation saine des finances communales.

Le budget communal pour 2013 distingue toujours, comme il se doit, les dépenses et recettes de fonctionnement (fonctionnement courant des services communaux) et les dépenses et recettes d'investissement (acquisitions et travaux qui viennent accroître le patrimoine communal au service des habitants).

Concernant la section de fonctionnement, les dépenses prévues au budget 2013 sont stables par rapport à celles du budget 2012. Les frais de personnels, qui représentent à eux seuls 52 % des dépenses réelles prévues, augmentent, non du fait d'un accroissement des effectifs mais du fait de l'évolution de carrière des agents et de la hausse de certaines charges sociales. Ce surplus de charges est compensé par une légère diminution des autres dépenses, malgré la hausse des prix de certains postes (eau, électricité, carburants, alimentation, services etc...). Ceci reflète les efforts continus de la commune pour maîtriser les dépenses de fonctionnement.



Les recettes de fonctionnement quant à elles s'accroissent légèrement du fait du rendement des impôts locaux (taxe d'habitation, foncier bâti et non bâti) dont les taux communaux restent cependant inchangés depuis 12 ans. Cet accroissement résulte donc uniquement de la révision des bases d'imposition (fixée par l'État au niveau national) et de l'accroissement de la population de Bédoin et donc du foncier bâti.

Les autres recettes, dotations de l'État, reversement de l'Intercommunalité (CoVe), ventes de produits et services sont stationnaires ou en légère diminution, ce qui dans le contexte actuel de rigueur budgétaire au niveau national, sera encore plus sensible en 2014.

Malgré ces tendances le budget de fonctionnement génère un excédent significatif, qui s'ajoutant aux cumuls antérieurs nous permettra en 2013 de continuer à mener une politique d'investissement dynamique, sans avoir recours à l'emprunt.

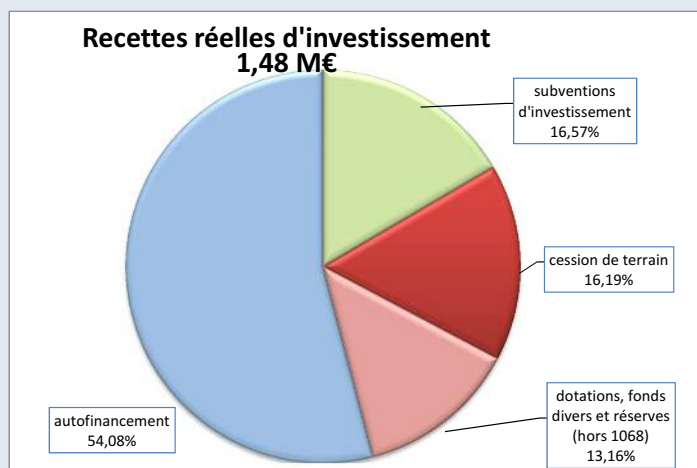
La section d'investissement : son financement est pour l'essentiel assuré par :

- l'excédent de fonctionnement cumulé fin 2012 et l'excédent prévisionnel de 2013 (autofinancement),
- des subventions de l'État et du Département,
- le produit des taxes d'urbanisme et le remboursement partiel de la T.V.A. sur les investissements réalisés en 2011,
- la revente à l'opérateur VILOGIA du terrain acheté antérieurement au quartier « la Carita » pour y réaliser des logements locatifs.

Aucun appel nouveau à l'emprunt n'est prévu pour le financement des investissements, ce qui permet de maintenir la dette de la commune à un niveau modéré. L'endettement global de la commune au 1er janvier 2013 s'élève à 955 000 € (chiffre arrondi) soit 291 € par habitant.

Ces ressources nous donnent la possibilité de financer en 2013 des investissements à hauteur de plus de 2 800 000 €, dont une partie concerne l'achèvement des investissements déjà engagés en 2012 et une partie soit plus de 2 100 000 € des investissements nouveaux. Parmi ceux-ci les plus importants concernent des réfections de voirie (270 000 €), la construction d'un club house au tennis municipaux (200 000 €), l'implantation de toilettes publiques sur le parking Saint Marcellin (125 000 €), des acquisitions foncières pour des aménagements publics parking ou construction (150 000 €), la réhabilitation de petits patrimoines (65 000 €), la construction d'un local poubelles au chalet Reynard (48 000 €) ainsi que de nombreuses autres opérations de moindre importance.

Il est également prévu de financer l'intégralité de notre participation à la construction de la nouvelle caserne de pompiers (soit un maximum de 600 000 €).



Quelques commentaires concernent les budgets annexes exploitation forestière et ensemble camping-piscine.

Le budget de l'exploitation forestière reste excédentaire, uniquement du fait du report des excédents de fonctionnement cumulés des années antérieures. En effet la diminution des ventes de bois prévues par l'O.N.F. en 2013 et sans doute également en 2014, ainsi que la nouvelle taxe instituée par l'État sur les forêts communales (actuellement 2 € par hectare, mais combien dans les années à venir ?) pénalisent fortement l'équilibre du budget et suscitent des inquiétudes pour l'avenir.

Le budget de l'ensemble camping-piscine quant à lui reste comme chaque année en équilibre précaire, essentiellement du fait de la piscine qui, comme toutes les piscines communales, est structurellement déficitaire ; le camping proprement dit équilibre dépenses et recettes ou dégage un léger excédent.

Ce budget annexe ne prévoit que le minimum d'investissements indispensables pour maintenir la qualité de services (réfection de voirie, remplacement du véhicule de service, aménagement des sanitaires) et ne peut s'équilibrer que par un transfert de fonds provenant du budget communal (pour un montant de 75 000 € en 2013).

Nous restons à votre disposition pour donner aux habitants de Bédoin qui le souhaiteraient des informations complémentaires.

Comparaison des taux d'imposition de Bédoin avec les taux moyens pratiqués dans les communes de même importance

exprimés en pourcentage	2001			2008			2012		
	Bédoin	moyenne départementale	moyenne nationale	Bédoin	moyenne départementale	moyenne nationale	Bédoin	moyenne départementale	moyenne nationale
TH	12,4	13,64	13,56	12,4	13,99	14,57	12,4	23,83	23,83
TFB	21,37	20,42	17,28	21,37	21,12	18,74	21,37	20,04	20,04
TFNB	38,77	49,34	41,29	38,77	51,37	44,81	38,77	48,79	48,79

Pierre COLIN

Extension du réseau du canal de Carpentras sur Bédoin

Le canal de Carpentras nous communique :

Il y a deux ans, le Canal de Carpentras lançait la 4^{ème} tranche de travaux de sécurisation des Terrasses du Ventoux sur la commune de Bédoin, sécurisant la desserte en eau brute sur le secteur. Début mars, la seconde et dernière partie de cette tranche de travaux va être engagée. Ceci permettra de densifier le réseau sous pression sur la commune, avec la création de 4 nouvelles antennes : une antenne Chemin du Van Ouest, une antenne Chemin du Ménègue, une antenne Chemin des Crans et une antenne Route de Flassan, voies le long desquelles l'enquête réalisée par la municipalité de Bédoin il y a quelques années, avait fait ressortir une demande importante d'apport d'eau d'irrigation.

Ainsi, le Canal de Carpentras en étendant son réseau à la demande des utilisateurs, apporte l'eau indispensable à la pérennité de l'activité agricole de notre région. Il permet également aux particuliers de bénéficier d'une eau à moindre coût pour l'arrosage des jardins. Pour toute question sur ce projet ou sur les missions du Canal de Carpentras, n'hésitez pas à contacter l'équipe du Canal ou à consulter le site internet www.canaldecarpentras.com.

Sur une initiative citoyenne relayée par la Municipalité de Bédoin, une enquête avait été menée pour recenser les personnes intéressées par un raccordement au Canal de Carpentras. Plus de 200 demandes avaient été déposées concernant près de 400 parcelles. Aussi nous réjouissons-nous de cette initiative qui se concrétise aujourd'hui, comme nous en informe le communiqué ci-dessus du canal de Carpentras. A ce jour sont prévus 12 branchements agricoles, route de Flassan et quartier des Estèves Adams, et 46 branchements pour des particuliers quartier le Van, chemin du Ménègue et Vallat de Pommet. Les travaux ont débuté courant mars et vont se poursuivre durant deux mois. Deux types de raccordement sont prévus, l'un au dessus du sol pour les agriculteurs, l'autre enterré pour les particuliers. Nous nous réjouissons de l'aboutissement de ce projet qui, répondant à la demande de nombreux habitants, contribue directement à une économie d'eau potable et à une meilleure gestion des ressources en eau. La municipalité souhaite que cette initiative se poursuive dans le cadre de projets futurs et vous invite à vous inscrire en Mairie pour identifier de nouvelles demandes.

Chantal DUCEP

Communiqué du syndicat mixte des eaux Rhône Ventoux

Le Syndicat Mixte des Eaux Rhône Ventoux nous demande de rappeler à nouveau à tous les particuliers qui habitent dans une zone non raccordée à l'assainissement collectif qu'une visite doit être effectuée par les techniciens du Syndicat afin de réaliser un diagnostic sur les installations existantes.

Cette visite, rendue obligatoire par la loi, doit permettre d'apprécier le système d'assainissement en place, son entretien et éventuellement les améliorations à y apporter.

La nouvelle réglementation de mai 2012 a assoupli les obligations et travaux à faire sur les installations existantes et s'il y a lieu le Syndicat sollicite les demandes d'aides financières auprès des différents services financiers (Agence de l'Eau et Conseil Général), pour les particuliers qui en font la demande.

Se renseigner à la mairie ou auprès du Syndicat BP 22 84201 Carpentras cedex
Mail : contact@si-eauxrhoneventoux.com



Les cartouches seront revendues à la société ECO-COLLECTE. Celles qui ne sont pas acceptées par le repreneur seront apportées à la déchetterie.

Les bénéfices réalisés seront reversés aux coopératives scolaires de Bédoin.

**PAR UN GESTE SIMPLE,
CONTRIBUEZ A LEUR
RECYCLAGE**



Des collecteurs de cartouches d'encre vides sont à votre disposition à l'Espace Jeunes Municipal, à la Mairie et au Centre de loisirs / CLAE.

ESPACE RÉGIONAL INTERNET CITOYEN



Espace Jeunes Municipal
Salle Multimedia de Bédoin

Tél. : 04 90 41 72 78

Mèl : eric.mjcbedoin@gmail.com

Site : <http://www.mjcbedoin.org>

Nos partenaires financeurs :

Région PACA, Conseil Général de Vaucluse,
Ville de Bédoin

Association partenaire :
Linux Ventoux

Mini déchetterie de Bédoin

L'emprise de la future caserne des pompiers sur le terrain communal route de Crillon entraînera dès début avril la suppression de la mini-déchetterie existante. Le choix de cet emplacement répond à des exigences techniques (pour l'accessibilité et la couverture radio) et il a été jugé par la municipalité prioritaire pour des motifs d'intérêt général. Pour autant la commune a demandé, à la CoVe, seule compétente en matière de collecte et de traitement des déchets, d'étudier l'implantation d'une nouvelle déchetterie sur un terrain que nous avons acquis plus loin sur la route de Crillon pour la future réalisation d'une zone d'activité artisanale intercommunale. Ce projet, initialement accepté par la CoVe, puis remis en cause par celle-ci pour des motifs d'économie budgétaire, est toujours à l'étude pour trouver un compromis acceptable.

Dans l'immédiat, après fermeture de l'installation existante, la CoVe mettra en place au printemps et à l'automne deux caisses à végétaux destinées uniquement aux déchets verts, sur le terrain proche du parking de la gare routière.

Pour les autres déchets – à l'exclusion des déchets ménagers proprement dits qui doivent toujours être portés dans les conteneurs collectifs – nous invitons les habitants à faire preuve de civisme en utilisant la déchetterie de Caromb, ouverte du lundi ou samedi de 8h00 à 18h00, qui offre toutes possibilités de recevoir tout ce qui fait l'objet d'une collecte sélective (verre, papiers cartons, plastique, métaux, déchets verts, encombrants, huiles, déchets sanitaires, électro ménagers etc...)

Pierre COLIN

Lez'arts en fête

Le 5 juin 2013, Bédoin aura le plaisir, pour la 8ème édition « Léz'arts en fête », d'accueillir onze centres de loisirs du territoire intercommunal de la CoVe à une journée de rencontres ludiques dont le thème retenu cette année sera : Le Mont Ventoux (Son et Ses histoire-s).

Près de 350 enfants encadrés par une cinquantaine d'animateurs et de bénévoles se retrouveront au niveau de la station du Chalet Reynard pour partager diverses épreuves par équipes, dans la joie et la bonne humeur. Cette action est l'aboutissement d'un travail collectif, échelonné sur l'année, d'échanges de savoirs et savoirs-faire de professionnels de l'animation qui souhaitent créer des liens inter-structures, par des activités ludiques créatives adaptées aux publics accueillis.

N'hésitez pas à inscrire votre ou vos enfant(s) à cette belle journée de fête, au sein de la forêt de notre majestueux Géant de Provence. A bientôt, donc !



Zone bleue

Nous rappelons aux habitants de Bédoin, à nos amis vacanciers et aux touristes de passage que la zone bleue définie dans le centre du village et indiquée à la fois par les panneaux de stationnement et par un marquage bleu sur la chaussée, entre en vigueur à partir du mardi 16 avril et jusqu'au 15 septembre inclus de 8h30 à 12h30.

Le stationnement gratuit sur ces emplacements est limité à 1 heure. L'absence de disque de stationnement ou le dépassement horaire encourt une amende de simple police pour stationnement illicite.

Ecobuage et débroussaillage

Nous rappelons à la population que les feux en plein air (écobuage) sont sur tout le département du Vaucluse interdits du 1er mars au 15 avril et du 1er juin au 15 octobre. Nous rappelons également l'obligation faite aux propriétaires de terrain de débroussailler à leur frais les bois, landes ou garrigues dans un périmètre de 200 mètres autour des constructions.

Remerciements

Le Passadou se fait l'interprète de tous les habitants de Bédoin pour exprimer au docteur Michel Barnicaud leurs remerciements pour le dévouement et la compétence dont il a fait preuve durant ces longues années à leur service.

Menu de la cantine

Les menus de la cantine peuvent désormais être consultés en ligne sur le site de la commune (www.bedoin.fr) mis à jour chaque semaine.

La bibliothèque municipale vous offre un bouquet littéraire pour le printemps

La variété des activités de la bibliothèque municipale contribue à son succès auprès des Bédouinains et des lecteurs des communes voisines : plus de 1 662 adhérents en 2012.

Durant ce printemps, les enfants seront accueillis à la bibliothèque :

- Mercredi 10 avril à 17 h, salle du conte lu, les enfants à partir de 4 ans pour le dernier rendez-vous de la saison autour du conte,
- Vendredi 17 mai à partir de 17 h, pour les plus grands, à une rencontre avec l'auteur-illustrateur pour la jeunesse Henri Meunier lors d'une séance de dédicaces.

Pour les adultes, nous proposons début mai une animation autour des œuvres des frères Jules et Henry de la Madelène, organisée avec Mme Sabine Cotté, présidente de l'association « Les amis de la Chapelle de la Madelène ».

Vous trouverez à la bibliothèque l'ensemble des livres de ces écrivains. Afin de mieux connaître ces auteurs très attachés à Bédoin où ils ont vécu, Madame Cotté donnera le vendredi 3 mai à 18h30, salle du conte lu une conférence sur leur vie et leur œuvre (entrée payante 5 € au profit de l'association « Les amis de la chapelle de la Madelène »)

Une rando-lecture dans le secteur de la Madelène est prévue le dimanche 5 mai à 14h30 suivie pour ceux qui le souhaitent d'une visite de la chapelle (2 €). Un co-voiturage depuis le centre culturel est proposé à 14h.

Il s'agit d'une randonnée facile d'environ 2h30 ponctuée de poses pour la lecture de textes des deux auteurs. Prévoir d'être bien chaussé, les chiens ne sont pas admis.

Le service gratuit de portage de livres à domicile fonctionne à Bédoin depuis plus de trois ans, à destination des personnes isolées âgées ou de celles dans l'incapacité même temporaire de se déplacer. Si vous êtes concerné, prenez contact avec la Bibliothèque.

Nous rappelons aux vacanciers qu'ils sont toujours bienvenus à la bibliothèque. Un chèque de caution de 16 € par personne, restitué avant leur départ leur permet d'emprunter six documents pendant trois semaines.

Tél : 04.90.65.69.72. Courriel : bibliotheque@bedoin.fr

Note sur les frères de la Madelène, écrivains comtadins

Issus d'une famille de notables de Carpentras, les frères Jules (1820-1859) et Henry (1825-1887) de la Madelène ont passé une grande partie de leur vie dans le domaine familial de la Madelène, près de Bédoin. Leurs carrières d'hommes de lettres se déroulent à Paris, où ils débentent l'un et l'autre autour de 1848, dans un climat marqué par les idées révolutionnaires. Tandis que l'aîné, Jules, après un échec aux élections législatives dans le Vaucluse, se consacre entièrement à l'écriture et compose son chef d'œuvre, *Le Marquis des Saffras*, paru en 1855, suivi de peu par sa mort prématurée en 1859, le second poursuit sous le Second Empire une carrière de journaliste, d'homme de lettres et de directeur de revue, carrière ponctuée par la publication de nombreux contes et de romans. Il décède à Bédoin en 1887.

Les deux frères ont pour point commun, dans plusieurs de leurs écrits, la même source d'inspiration, à savoir la description de la vie dans le Comtat Venaissin et le même cadre géographique, le Mont Ventoux. Mais ils ne sont pas pour autant les champions exclusifs de la paysannerie méridionale ni des adeptes du genre rustique –alors très à la mode dans la littérature comme dans la peinture. Car dans les romans consacrés au Comtat Venaissin ils décrivent une société traditionnelle certes, avec ses coutumes, ses comportements, ses habitudes de vie, mais qui est en passe de devenir une société où l'argent crée des nouveaux clivages et fait naître des nouveaux privilèges.

Cette situation nouvelle est analysée différemment par Jules et par Henry. Le premier dans *Le Marquis des Saffras* fait revivre la population vivante et colorée d'un village (Lamanosc, alias Bédoin) où les antagonismes de classe finissent par se résoudre par le mariage d'un fils de boulanger et de la fille d'un châtelain : ce qui permet d'espérer la naissance d'une société nouvelle sur laquelle il est légitime de fonder tous les espoirs. Le second, Henry, dans un roman beaucoup plus tardif, *La fin du marquisat d'Aurel* (1878), qui est comme un hommage posthume à la mémoire du frère décédé vingt ans auparavant, met en scène dans un village retiré du Haut Comtat, Aurel, l'échec d'un fils d'aristocrate, incapable de maintenir et de transmettre à ses enfants son mode de vie et les principes liés à sa classe.

Sabine Cotté, Conservateur en Chef Honoraire du Patrimoine, Présidente des Amis de la Chapelle de la Madelène

LA VIE ASSOCIATIVE

La rédaction du *Passadou* réserve aux associations de Bédoin qui le souhaitent un emplacement pour communiquer aux lecteurs les informations utiles sur leurs activités et les manifestations qu'elles organisent. La place disponible dans chaque numéro peut varier suivant l'activité et l'importance des sujets abordés. Nous remercions les personnes qui rédigent ces informations de veiller à ce qu'elles soient précises, claires et concises afin d'éviter tout risque d'incompréhension ou d'erreur. A défaut le rédacteur se réserve le droit de réduire ou de modifier les articles proposés après bien sûr en avoir informé la personne qui les a communiqués.

Pierre COLIN

Le club du Ventoux

Huit voyages sont organisés cette année par le Club. Nous vous donnons ci-dessous les dates et les destinations des manifestations à venir. Les personnes qui désirent participer à une sortie et rejoindre le club peuvent toujours s'adresser à un membre du bureau. Nous les accueillerons volontiers. Le club organise également un loto tous les jeudis après-midi au Centre Culturel Hélen ADAM.

le 16 avril 2013 Ile de Bendor et Toulon, le 14 mai 2013 journée dans les Cévennes méridionales, le 18 juin 2013 Déjeuner croisière sur le Miréio, le 17 septembre 2013 journée autour de l'étang de Thau, le 15 octobre 2013 Pézenas et l'Abbaye de Valmagne, le 8 novembre 2013 âge tendre et tête de Bois enfin le 8 décembre 2013 Cabaret de Sète.

Responsable Madame Josette Gerbaud Tél : 04.90.65.66.37
Monsieur Lucien Dutoit Tél : 04.90.65.69.65

Michel DOURNEAU

Le don du sang

Notez les dates des prochaines collectes :

Mardi 16 avril 2013

Mardi 2 juillet 2013

À la salle de l'Oustau d'Anaïs de 15h30 à 19h30

Venez nombreux donner votre sang ! Vous contribuerez ainsi à sauver des vies.... et peut-être un jour la vôtre.

La flamme du don du sang doit passer à Bédoin le samedi 13 avril à 12 h. Nous invitons toutes les associations de Bédoin et les enfants des écoles à nous rejoindre à cette heure, place de la République pour l'accueillir et partager le verre de l'amitié.

La boule du Ventoux

Programme du 2^{ème} trimestre 2013 - concours à partir de 15 heures

en avril :

- les samedis 6, 13, 20 et 27 – Pétanque montée 2 joueurs
- les dimanches 7, 14, 21 et 28 – Pétanque mêlée

en mai :

- les samedis 4, 11, 18 et 25 – Pétanque montée 2 joueurs
- les dimanches 5, 12, 19 et 26 – Pétanque mêlée

en juin :

- les vendredis 7, 14, 21 et 28 à 21 heures
Pétanque montée 2 joueurs
- les dimanches 2, 9, 16, 23 et 30.

La Maison des Jeunes et de la Culture (MJC)

Elles sont folles, ces brouettes !

Bientôt une deuxième édition de la course de brouettes. Ce sera le dimanche 5 mai, à partir de 10 heures, sur le terrain du parking à la sortie de Bédoin, route de Carpentras.

Pour participer à cette délirante expérience, il sera demandé 5 € à chaque équipe de deux personnes, dont un reversé par la MJC à l'association « Mira Europe de Vellorgue » (élevage de chiens pour enfants aveugles).

Venez nombreux, venez déguisés, avec vos brouettes « customisées ». Épreuves d'adresse et de rapidité. Musculation

des zygomatiques garantie.

Remise des prix vers 17 heures. Boissons et grillades à déguster sur place.

Du rock pour tous !

Le samedi 25 mai, à partir de 19 heures, une soirée musicale comme la MJC se plaît à vous en proposer, sur le parvis du centre culturel.

Les groupes vont se donner à fond : "Fallen Bird", "Pepper grend" et d'autres encore, se succéderont pendant toute cette soirée, pour le plaisir de toutes et tous.

Venez nombreux les encourager... et danser ! Soirée gratuite. Restauration et buvette sur place.

Fête de l'Internet et des logiciels libres

La fête de l'Internet et du Libre

Comme chaque année depuis 2005, l'E.R.I.C. de Bédoin, structure portée par la MJC, a organisé fin mars la fête de l'Internet et du Libre en partenariat avec l'association Linux Ventoux.

Merci à toutes et à tous et rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle fête des alternatives écologiques et économiques pour moins consommer.

Plus d'informations sur <http://www.mjcbedoin.org> et <http://www.facebook.com/eric.mjcbedoin>

Au ciné ce soir !

Les séances de Cinéval à Bédoin sont maintenant en numérique.

Vendredi 12 avril

- à 18h15 : Nikko 2

- à 21h : Möbius

Les personnes intéressées pour se joindre aux bénévoles qui s'occupent de l'organisation des séances, voudront bien se rapprocher du secrétariat de la MJC au 04.90.65.95.66, ou bien le signaler au moment des séances le vendredi.

Danses, contredanses et farandoles

Ce furent deux après-midis très conviviaux, en compagnie de Delphine, qui nous a initiés à des danses et farandoles simples, mais très bien orchestrées, excellent moyen de faire connaissance dans la joie et la bonne humeur.

Nous comptons bien reconduire ce joyeux atelier l'an prochain, au rythme d'une fois par mois.

La poterie, un plaisir sensuel

Trois fois par semaine, Virginie Brueder, céramiste, délaisse son Atelier de Bédoin pour animer des cours à la MJC : dessin pour les 6-12 ans, modelage/poterie pour les enfants, ados et adultes. A la faveur d'une visite improvisée, j'ai pu noter l'ambiance décontractée d'un groupe d'amateurs évoluant dans la salle spacieuse du second étage du Centre Culturel. Tous apprécient le plaisir très sensuel de manipuler la terre et de la transformer en compositions originales et personnelles.

Sans jamais s'imposer, Virginie prodigue ses conseils et accompagne chacun dans sa démarche artistique.



Etat Civil

BIENVENUES :

Eden SOTOnée le 02.01.2013
Lenny BRIFFA.....née le 25.01.2013
Saïan JEORGEné le 15.02.2013

CONDOLÉANCES :

Patrick JOURDAN (60 ans)le 26.11.2012
Aimé CLAVEL (92 ans).....le 30.11.2012
Yvon CLOP (90 ans)le 04.01.2013
Alice PLANET veuve CHAUD (86 ans)le 15.01.2013
Léa GARNIER veuve RUEL (92 ans).....le 20.01.2013
Françoise BACHIMONT vve DJENDEREDJIAN (67 ans) le 21.01.2013
Etienne JAMAIN (78 ans)le 21.01.2013
René ICARD (76 ans).....le 23.01.2013
Denis JEAN (68 ans)le 03.02.2013
Yvette SANLIS veuve LAZARO (88 ans).....le 23.02.2013

Calendrier des gardes des médecins

Dr BRENGUIER, Irina et Daniel TURTURICA, CAUT-POITOUT à Mazan, Dr BARNICAUD, BOISSON et GAUDET à Bédoin, Dr LUNADIER à Mormoiron, Dr NADRA à Villes-sur-Auzon, Dr COSTE à Malemort.

**SAMU 15 – POMPIERS 18 – GENDARMERIE 17
ou numéro européen 112**

Dimanches et jours fériés :

- URGENCE DENTAIRE - Téléphone : 04.90.31.43.43
- PHARMACIE DE GARDE - Téléphone : 3237

**Le cabinet du docteur Philippe Boisson est
désormais transféré au cabinet médical
route de Flassan.**

BIENVENUE A

Cédric SCHIFANO

Entretien et création d'espaces verts
275 avenue Barral des Baux - Tél : 06.17.61.55.64

Dates à retenir

Infos et renseignements au 04.90.65.63.95 (Office de Tourisme) et au 04.90.65.60.08 (Mairie)

Samedi 6, 7 avril : Rallye Orange Ventoux Classic, de belles mécaniques sur les routes du Ventoux

Dimanche 7 avril : Conférence "le passage de la Bérésina en novembre 1812" par Didier Arnaud, 18h au centre culturel Hélen Adam, gratuit.

Dimanche 7 avril : Spectacle Madame Grange

du 19 au 26 avril : L'association « Bédoin à Petits Points » expose ses œuvres au centre culturel

Samedi 27 avril : Soirée dansante organisée par le Club du Ventoux au centre culturel

Dimanche 28 avril : Hommage au mont Ventoux film réalisé par « Scala Paradisi » au centre culturel à 18h30

Vendredi 3 mai : à 18h30 à la bibliothèque, Conférence de Sabine Cotté sur les frères de la Madelène

Samedi 4 mai : Concert rock organisé par les parents d'élèves

Dimanche 5 mai : Rando lecture autour de la Madelène à 14h30, départ du parking de la chapelle. Co-voiturage possible à partir du centre culturel à 14 h.

Dimanche 5 mai : Course de brouettes sur le parking à l'entrée du village de 10 h à 17h organisée par la MJC.

Vendredi 10 mai : Foire artisanale sur la place de la Vigneronne

Vendredi 10 et samedi 11 mai : Parcours touristique des amateurs de moto BMW.

Dimanche 12 mai : Journée de la Forêt à Perrache de 9h à 18h

Vendredi 17 mai : Séance de dédicace de Henri Meunier auteur de livres pour les jeunes à 18h00 au centre culturel

Samedi 18 mai : Grand Raid Ventoux Dentelles : de Gigondas, au Ventoux via Bédoin Infos : www.astrado.org

Samedi 25 mai : Concert rock organisé sur le parvis du Centre Culturel par la MJC à partir de 18h.

Samedi 1er juin : Randonnée cycliste "join 4 Energy" au profit de l'enfance handicapée

Vendredi 7 juin : Montée cycliste au profit de la lutte contre la sclérose latérale amyotrophique

Samedi 8 juin : Ventoux Nigt Session, montée cycliste nocturne, organisée par l'Amistadou et les relais des donneurs de sang.

Infos : www.ventouxnightsession.com

Samedi 8 juin : "Redbull Road Rage", descente cyclo sommet - chalet Reynard sur route fermée (de 8h à 18h30)

Dimanche 9 juin : "La Transhumance", à partir de 18h dans le village, les troupeaux gagneront le Ventoux par la route départementale.

Samedi 15 juin en matinée : Inauguration officielle de l'Hôtel de Ville et des aménagements de la Colline St Antonin

Samedi 15 juin : Spectacle de fin d'année organisé par « En forme à Bédoin »

Dimanche 16 juin : Course pédestre de montagne par les sentiers. Départ du parking St Marcellin à 8h30 Infos : www.monteeduventoux.com.

Dimanche 16 juin : La Recampado préparation du feu de la Saint Jean : messe en provençal, bénédiction des fagots, groupes folkloriques.

Samedi 15 et dimanche 16 juin : Randonnée cyclo organisée par le club ASSA "la Bordeaux Mont Ventoux"

Vendredi 21 juin : Fête de la Musique

Samedi 22 juin : Spectacle de Hip Hop organisé par la M.J.C., place du centre culturel à partir de 20h

Samedi 22 juin : Soirée Sporta place de la République en soirée

Samedi 22 et dimanche 23 juin : La Sporta, manifestation cycliste belge

Dimanche 23 juin : Conférence "le solstice d'été et la Saint Jean, 18h au centre culturel

Dimanche 23 juin : Feu de la Saint Jean au sommet du Ventoux

Vendredi 28 juin : Spectacle de G.R.S. de la M.J.C, place de la République à partir de 20h30

Samedi 29 juin : Spectacle de danses de la M.J.C., place de la République à partir de 21h30

Samedi 29 et dimanche 30 juin : Exposition et montées du Ventoux par des véhicules de collection.